



SYndicat **MI**xte des rivières du **SO**rnin et de ses **A**ffluents
321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91
www.symisoa.fr

COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2021 A 14H à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 09/12/2021
Lieu : SYMISOA

Membres présents (9) :

Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppléant)	(Charlieu Belmont Communauté)
Jean LABOURET (suppléant)	(Charlieu Belmont Communauté)
Fabrice DEJOUX	(Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
Jean FARIZY	(Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés :

Christian GILGENKRANTZ	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Gérard PEGON	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Hervé CARDON	(Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
Christian LAVENIR	(Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
Gilles LUCARELLA	(Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
Jérémy LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)

Autre(s) présent(s) :

DECHAVANNE Céline	(Directrice – SYMISOA)
-------------------	------------------------

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il sollicite l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- une DM portant sur des opérations d'ordre
- une proposition de convention avec le SIEL pour la rénovation énergétique des locaux

→ Les délégués approuvent l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du 9 novembre 2021

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 9 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2- Débat d'orientations budgétaires

Le rapport d'orientations budgétaire est présenté aux délégués, et est joint au présent compte -rendu.

Les éléments suivants sont précisés :

- Le passage à temps plein du poste de secrétaire comptable a été prévu dès janvier dans le DOB. Mais Charlieu Belmont Communauté, qui est actuellement le 2^{ème} employeur de l'agent sur un mi-temps, ne pense pas pouvoir la libérer aussi vite : sans doute fin juin, et au plus tôt début février. Ce point sera affiné pour le vote du budget.
- Concernant les contributions des EPCI membres en 2022, on passe dans une période inter-contrat pendant laquelle les contributions des membres doivent couvrir l'autofinancement des postes d'animation (secrétaire comptable, technicien de rivière et directrice), ainsi que les investissements non prévus au contrat de rivière qui se termine.

Ces dépenses sont estimées à 2022 aux montants suivants :

		Autofinancement			
		Charlieu Belmont Communauté	Brionnais Sud Bourgogne	CC Semur en Brionnais	CC Saône Beujolais
Postes d'animation 2022 :	Montant				
Salaires+frais fonctionnement	202 500				
Sub Agence de l'Eau attendue	87 250				
Reste à financer :	115 250	58 865	46 695	3 447	6 242
Réseau hydrométrique					
Montant prévisionnel 2022 :	11 000				
Sub AdE :	5 800				
Reste à financer :	5 200	2 280	2 418	179	323
Lutte ragondins FDC71					
Montant prévisionnel 2022 :	2 000	0	1 863	137	0

		Charlieu Belmont Communauté	Brionnais Sud Bourgogne	CC Semur en Brionnais	CC Saône Beaujolais
Investissements proposés :					
Changement camion équipe :	50 000	21 923	23 252	1 716	3 108
Remplacement fenêtres locaux :	20 000	8 769	9 301	687	1 243
Remplacement repères de crue :	2 000	1 263	737		
TOTAL AUTOFINANCEMENT :	194 450	93 101	84 266	6 166	10 917

A cela s'ajoute l'étude envisagée sur 'eau et adaptation au changement climatique' :

Budget (1^{ère} estimation) : 150 000€HT, 180 000€TTC (cette étude n'ouvrira pas à récupération du FCTVA, elle devra donc être financée sur le TTC).

Subvention attendue de l'Agence de l'Eau : 70%, soit 126 000€

Autofinancement à répartir entre les ComCom membres : 54 000 €.

Répartition entre ComCom Symisoa :	Taux	Montant	Montant 2022, avec lissage sur 2 ans
Charlieu Belmont Communauté	0.51	27 581	13 791
Brionnais Sud Bourgogne	0.41	21 879	10 939
CC Semur en Brionnais	0.03	1 615	807
CC Saône Beaujolais	0.05	2 925	1 462

Cette étude devant se dérouler au moins sur 2 ans, il sera proposé au budget 2022 d'intégrer le montant lissé sur 2 ans.

Soit des participations prévisionnelles 2022 s'élevant à :

	Montant participation prévisionnelle 2022	Rappel participation annuelle 2017-2021
Charlieu Belmont Communauté*	106 900	138 700
Brionnais Sud Bourgogne	95 200	96 300
CC Semur en Brionnais	7 000	6 600
CC Saône Beaujolais	12 400	12 800
TOTAL	221 500	254 400

* Charlieu Belmont Communauté ayant en plus la participation aux frais d'étude sur le projet 'Bézo à Charlieu' à hauteur de 47 000€ en 2022.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022.

- Concernant l'adhésion du SYMISOA au plan de lutte départemental contre les ragondins porté par la FDC71, proposée au DOB, les délégués confirment que les Communautés de communes de Saône et Loire (CC Brionnais Sud Bourgogne et CC de Semur en Brionnais) sont favorables à la signature de la convention avec la Fédération de Chasse 71 pour le plan de lutte contre les ragondins.

Les délégués approuvent à l'unanimité la signature de la convention avec la FDC71.

3- Organisation du temps de travail : passage aux 1607h au 01/01/2022

Le projet d'organisation, validé par le comité syndical du 21 septembre 2021, a été examiné par le CTi du 26/11/2021, et a reçu un avis favorable.

L'organisation suivante sera donc mise en place dès le 01/01/2022 :

- La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures 50 hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
ARTT	- 4
Nombre de jours travaillés	= 224
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures 10 min (7.16h)	1603 h arrondi à 1.600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1.607 heures

Ce passage à 35h50 par semaine pour un temps complet génère 4 jours de ARTT (2 jours pour un mi-temps), qui 'compensent' les 4 jours de congés perdus, avec un impact de 10 minutes de travail supplémentaire par jour.

Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services du SYMISOA, un cycle de travail commun de 35h50 est défini, avec des horaires adaptés selon les services.

Le comité syndical adopte à l'unanimité cette nouvelle organisation à compter du 01/01/2022.

4- Adoption du plan de formation mutualisé.

Le plan de formation 2022-2024, préparé par le CNFPT et le GDC, est présenté aux délégués.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le plan de formation mutualisé 2022-2024.

5- Proposition de convention avec le SIEL

Le président indique que dans le cadre de la rénovation énergétique des locaux, qui comprend le changement des huisseries prévu au DOB 2022, le SYMISOA s'est rapproché du SIEL pour connaître les possibilités de financement et d'assistance existantes.

Une rencontre a eu lieu le 13 décembre avec le responsable du pôle SAGE (service d'assistance à la gestion de l'énergie), M. GOIN. Après une visite des locaux, ce dernier nous propose une convention d'assistance sur 6 ans, avec une participation financière basée sur le nombre de jours d'assistance mobilisés chaque année. Cette assistance permet notamment de bénéficier de conseil pour la consultation et le choix des artisans, d'un contrôle post travaux, d'une analyse des consommations énergétique, de thermographie des bâtiments, et de conseils pour envisager un programme de rénovation sur le moyen terme (la chaudière sera notamment à renouveler dans les années à venir). Sur 2022, dans le cadre des travaux de renouvellement des huisseries, ce montant s'élèverait à 1002€.

L'adhésion à ce service nous permettrait de pouvoir déposer une demande de financement dans le cadre du dispositif RENOLUTION, apportant 20% d'aide sur les travaux. Sachant qu'un bouquet d'au moins 3 types de travaux doit être présenté : fenêtres + volets en 2022, et isolation des combles en 2023. La demande de subvention doit être déposée avant le 11 février 2022.

Le montant minimal annuel de l'adhésion à ce service se monte à # 330€/an, s'il n'y a pas de travaux particuliers envisagés une année.

Les délégués approuvent à l'unanimité la signature de la convention avec le SIEL.

6- Décision modificative

La décision modificative suivante est proposée :

N°Cptes	DESIGNATION	BP2021	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chap 042	Opérations d'ordre					
6811	Dotations aux amortissement	215 321.79 €		2 820.24 €		
777	Quote part subventions d'investissement	177 375.15 €				4 768.91 €
TOTAL			0.00 €	2 820.24 €	0.00 €	4 768.91 €
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chap 040	Opérations d'ordre					
13911	Etat et établissements nationaux	29 503.84 €		3 473.21 €		
13912	Régions			1 295.70 €		
28158	Autres installations	9 882.41 €				347.84 €
28181	Installation générales	182 949.89 €				1 729.33 €
28183	Matériel de bureau	1 888.14 €				743.07 €
TOTAL			0.00 €	4 768.91 €	0.00 €	2 820.24 €

Le comité syndical approuve cette décision modificative à l'unanimité.

7- Questions diverses :

❖ Démarche 'eau et changement climatique' : retour sur la rencontre du 15/12/2021

Mercredi 15 décembre, une rencontre a été organisée au SYMISOA avec les interlocuteurs du versant Saône et Loire.

Les participants :

Daniel FRECHET	Président EPL et Roannaise de l'Eau
Georges MATHIEU	Vice-président environnement CC de Semur en Brionnais
Thierry NIGAY	Vice-président agriculture environnement CC de Marcigny
Nicolas CHEYNET	Chargé de mission ressource en eau - CD71
Daniel BERAUD	Président du SMAAA
Patrick BOUILLON	Vice-président du SMAAA
Edith BORDAGE	Directrice du SMAAA
Michel LAMARQUE	Président du SYMISOA
Céline DECHAVANNE	Directrice du SYMISOA

Après une présentation de la démarche envisagée sur Sornin Jarnossin, qui devrait être menée également sur le bassin de l'Arconce par le SMAAA, les échanges suivants ont eu lieu :

- Concernant la prise en compte des petits affluents rive droite de la Loire (Merdasson, Baugy et Touze), il semblerait qu'ils soient intégrés dans le CT Plaine alluviale de la Loire : Daniel FRECHET se renseigne auprès des services d'EPL et nous confirme ce point.
- Les participants sont favorables à coordonner les démarches sur les 2 bassins (Arconce et Sornin-Jarnossin), en préparant ensemble le cahier des charges ; mais afin de faciliter la mise en œuvre et de garder les interlocuteurs identifiés sur chaque bassin, chaque syndicat de rivière lancerait son propre marché, si possible dans un même timing afin de pouvoir échanger en cours de démarche et d'assurer la cohérence entre les bassins. Cette manière de procéder semble la plus efficace.
- Daniel FRECHET considère la démarche intéressante. Concernant le périmètre de réflexion, il indique que le secteur Sornin Arconce fait aujourd'hui partie des territoires non couverts par un SAGE. Il évoque un 'trou dans la raquette' vu depuis le comité de bassin. Il précise les avantages à bénéficier d'un SAGE : intérêt de la CLE (commission locale de l'eau) dans la gouvernance, outil pour peser sur le SDAGE Loire Bretagne, et portée réglementaire du SAGE. Il estime qu'il faut entre 8 à 10 ans pour monter un SAGE. Il précise que le SAGE Loire en Rhône Alpes, qui couvre le département de la Loire jusqu'au barrage de Villerest, vient d'engager une étude HMUC (hydrologie, milieux, usages et climat) dans l'objectif de construire un PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau).
- Céline DECHAVANNE rappelle que les comités de rivière, instances qui pilotent les contrats territoriaux, sont l'équivalent des CLE mais à une moindre échelle. Concernant la portée réglementaire, jusqu'à présent, l'outil n'était pas nécessaire sur ces territoires (absence d'irrigation ou de gros prélèvements industriels). Mais la démarche envisagée pour l'adaptation au changement climatique conclura peut-être à la nécessité de mettre en place un SAGE sur le territoire.
- Patrick BOUILLON fait le lien avec les PCAET portés par les communautés de communes, et sur la nécessaire cohérence à avoir, ce qui confirme la nécessité d'une implication forte des communautés de communes dans cette démarche.
- Concernant l'AEP, l'étude devra intégrer les transferts d'eau entre bassins versants, y compris des bassins hors du périmètre de l'étude.

- Nicolas CHEYNET informe les participants que le Département 71 va lancer début 2022 une étude de recherche de nouvelles ressources en eau à l'échelle départementale. Les éléments issus de cette étude seront à intégrer à la démarche sur l'Arconce et le Sornin. Il évoque également le territoire de la Côte d'Or sur lequel plusieurs SAGE existent sur des territoires plus petits que le SAGE Loire en Rhône Alpes. Il donne également l'exemple du bassin de l'Armançon, dont le syndicat de rivière anime un SAGE et porte une démarche PTGE sur un territoire d'élevage dont on pourrait s'inspirer.

Etapes à venir :

Daniel FRECHET interroge les services d'EPL pour vérifier l'intégration des petits affluents directs de la Loire rive droite – hors périmètres SMAAA et SYMISOA – dans le CT Plaine Alluviale de la Loire, animé par EPL.

Quand ce point sera éclairci, une rencontre entre SMAAA, SYMISOA et partenaires institutionnels sera organisée pour présenter la démarche et obtenir sa validation.

Le SMAAA et le SYMISOA interviennent auprès de leurs EPCI membres pour présenter la démarche au 1^{er} trimestre 2022. L'objectif est de lancer la 1^{ere} phase de concertation mi 2022, afin de pouvoir lancer l'étude technique début 2023.

❖ Immobilisation des frais d'étude

Deux grosses études se sont terminées en 2021 (études Bézo à Charlieu et étude continuité sur 11 ouvrages : phases avant-projet). Le montant des dépenses effectuées sur ces 2 études est de l'ordre de 300 000€TTC. Les travaux faisant suite à ces études vont démarrer en 2022 : il conviendra donc de prévoir une écriture d'ordre au budget 2022 pour passer ces dépenses du compte 2031 au compte d'immobilisation correspondant aux travaux, afin de pouvoir récupérer le FCTVA 2 ans plus tard. Ce montant important de FCTVA dont la perception est différée, impliquera certainement la contraction d'un prêt à court terme en 2023.

Les frais de maîtrise d'œuvre qui vont être réglés sur 2022 et 2023, dans le cadre des travaux consécutifs à ces études (buse métallique à l'entrée de la ZAC de Chauffailles, et travaux sur le Bézo), seront directement imputés au compte d'immobilisation des travaux.

❖ Actualités diverses

- Les travaux de protection de berge à Aigueperse au lieu-dit tranche pied ont été réalisés le 14 décembre par l'équipe rivière
- Les travaux d'abattage et de curage du ruisseau de la Raterie à Maizilly ont été réalisés fin novembre
- La campagne de plantation aura lieu fin janvier début février (sous réserve des conditions météo), sur le Sornin à La Chapelle/Dun, à St Denis de Cabanne et un complément à Aigueperse. A noter une forte augmentation des tarifs (x2 à x5 en fonction des fournisseurs...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H30.

Compte rendu affiché le :
17/12/2021

